

Navigation

Aptitude à utiliser le système ARPA du radar

(Sections A-II/1&2 de la Convention Internationale STCW 78 telle qu'amendée)

Population cible : Les officiers ponts

Durée : 30 heures

Objectifs

- Connaissance des principes fondamentaux du radar et des aides de pointage radar automatiques (APRA).
- Aptitude à faire fonctionner, à interpréter et à analyser les informations données par le radar.
- Aptitude à faire fonctionner, à interpréter et à analyser les renseignements donnés par les APRA.

Contenu

- Principe de fonctionnement du radar.
- Définitions principales, routes et vitesses relatives des échos.
- Réglages du radar. Techniques de pointage.
- Image radar et carte marine.
- Position par relèvements ou par relèvement et distance.
- Pointage en mouvement relatif non stabilisé, stabilisé, mouvement vrai.
- Détermination des caractéristiques cinétiques d'un écho (PRM ou CPA, TPRM ou TCPA), route et vitesse surface. Évaluation du risque d'abordage.
- Conséquence d'un changement de route ou de vitesse du navire sur les éléments relatifs ou vrais de l'écho : prévisions de manoeuvre. Effets produits par ce changement de route sur les autres échos.
- Description du système ARPA.
- Utilisation du système APRA, limites d'utilisation, précaution d'emploi.
- Gestion et coordination des recherches et du sauvetage (SAR).

